

RAPPORT N° 90-63
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR L'ACQUISITION DE MOBILIERS SCOLAIRES
ET LA FOURNITURE DE LIVRES**

La Municipalité envisage l'acquisition de mobiliers scolaires et la fourniture de livres pour les différentes écoles de la Commune.

La formule proposée est celle d'un MARCHE DE CLIENTELE avec une clause de dénonciation de l'une ou de l'autre des parties trois mois avant la fin de l'exercice budgétaire concerné, sans toutefois que la durée totale du contrat ne puisse excéder cinq années, conformément aux principes de l'Article 273 du Code des Marchés Publics et aux diverses doctrines de la Commission Centrale des Marchés.

Par ailleurs, je vous propose d'introduire au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) une clause de sauvegarde tendant à limiter l'évolution des prix annuellement.

Il vous est donc demandé, sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au Budget Primitif 1991 (Chapitre 903 - Article 214) :

- d'approuver le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Règlement Particulier d'Appel d'Offres ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

M. SIDAMBAROMPOULE M. : Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de mobiliers scolaires et pour la fourniture de livres, dans le cadre de l'Ecole de la Réussite.

LE MAIRE : Y a-t-il des questions ?

M. GERARD M. : A cet égard, nous conservons la même attitude, et formulons la même réflexion. A ce niveau, le fait est davantage flagrant. Je ne vois pas pourquoi, s'agissant d'appels d'offres lancés régulièrement, la Municipalité juge opportun de recourir à la formule du marché de clientèle.

LE MAIRE : Nous prenons acte de votre remarque.

M. GERARD M. : Faites.

LE MAIRE : Nous en prenons acte.

Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix. Oppositions ? Deux. Abstentions ? Non.

Le Rapport est adopté à la MAJORITE
-2 oppositions-.
